

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 22 août 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
Entrevue cognitive

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 13 août dernier visant à obtenir des documents sur l'entrevue cognitive, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Plan de cours *Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées* (436-111-17), 9 août 2017, 10 pages;
- Horaire de la formation *Formation en enquête – Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées*, 3 pages;
- Traduction de l'étude *Détecter le mensonge par l'entrevue cognitive*, 2012, 6 pages;
- Plan de cours *Entrevue de témoin, plaignant et victime (T-P-V)* (436-308-18), 10 janvier 2019, 9 pages;
- Bibliographie sur le sujet des entrevues cognitives.

Cependant, il est important de préciser que l'École ne détient pas de publications du Sergent Marc Ippersiel (article 1, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ci-après la « Loi »)

De plus, les manuels de formation, les guides de procédures et politiques ainsi que le matériel de présentation des entrevues cognitives ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la Loi.

Toutefois, si des documents de la bibliographie ci-jointe vous intéressent, nous vous invitons à transmettre une demande de documentation au Carrefour de l'information et du Savoir de l'École à l'adresse suivante : cis@enpq.qc.ca

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

PSTA/abl

Pierre St-Antoine

p.j. (6)

École nationale de police du Québec

Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées

Plan de cours

ENQ-0087

Perfectionnement policier

Version du : 2017-08-09

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2017.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter le texte.

Présentation

Le cours *Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées* [ENQ-0087] s'adresse aux enquêteurs en perfectionnement policier. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques qui leur permettront de faire une application judicieuse des méthodes pour diriger une entrevue enregistrée pour un TPV ou un suspect.

Un accent particulier sera mis sur les bonnes pratiques à privilégier lors d'une entrevue enregistrée.

Dans cette optique, ce cours vient renforcer la formation du policier en matière d'enquête en lui permettant de mettre à jour ses connaissances.

La direction du perfectionnement policier.

Généralités

■ Préalable

Être enquêteur (préalable : formation initiale en enquête, soit Bloc A, B ou C).

■ Personne-ressource

Personne qualifiée et accréditée par l'École nationale de police du Québec.

■ Clientèle visée

Les policiers enquêteurs d'organisations policières reconnues.

■ Durée

- + ou - 2 heures de cours en ligne.
- 2 jours (16 h) incluant 1 h de travaux autonomes hors classe.

■ Nombre d'étudiants

Maximum 16

Objectifs et standards	
Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se familiariser avec certaines méthodes pour diriger une entrevue enregistrée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide d'une formation en ligne. ▪ À l'aide de la présentation électronique. ▪ À l'aide de vidéos. ▪ À l'aide du cahier du participant.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Maîtriser la préparation d'une entrevue enregistrée.	<p>1.1 Identification appropriée des différentes étapes d'un plan d'entrevue enregistrée.</p> <p>1.2 Assimiler les éléments importants associés à la préparation d'une entrevue enregistrée.</p>
2. Se familiariser avec les étapes d'une entrevue enregistrée.	<p>2.1 Identification efficace des éléments requis afin d'effectuer une entrevue enregistrée.</p> <p>2.2 Identification efficace des éléments légaux spécifiques aux entrevues enregistrées.</p>

Contenu de la formation

PARTIE 1 : SECTION EN LIGNE

- Retour sur le plan d'entrevue
 - Utilisation de mise en situation
 - Théorie sur le plan d'entrevue
 - Questionnaire de validation
- Identification d'éléments d'une entrevue enregistrée
 - Visionnement de vidéos
 - Analyse d'étude de cas

PARTIE 2 : SECTION EN CLASSE

- Retour sur la section en ligne
 - Retour sur le plan d'entrevue.
- Section 1 - Les questions
 - Théorie sur les types de questions pendant la conduite d'une entrevue enregistrée.
- Section 2 - La préparation d'une rencontre
 - Identification d'une bonne préparation avant la rencontre d'une entrevue enregistrée.
- Section 3 - Les étapes de l'entrevue
 - Présentation des 9 étapes d'une entrevue.
 - Identification des étapes pertinentes et différentes à une entrevue enregistrée.
 - Guide des pratiques policières.
- Section 4 - L'attitude de l'enquêteur
 - L'importance de l'attitude de l'enquêteur et les pièges à éviter durant une entrevue enregistrée.
- Section 5 - La jurisprudence
 - Identification des jurisprudences pertinentes à une entrevue enregistrée.
 - KGB
- Section 6 - La cour
 - Éléments pertinents du témoignage à la cour et de l'impact de l'entrevue enregistrée durant le témoignage.

Démarche didactique

Un rôle actif pour les étudiants

L'assise de cette formation est que l'apprenant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation.

Un rôle d'animateur et de *coach* pour le formateur

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions tant personnalisées que collectives transmises à la suite de ses observations.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des formateurs et des participants. ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétences visées, déroulement, documentation, etc.). 	50 min	s. o.
2	RETOUR SUR LA FORMATION EN LIGNE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les éléments vus à l'intérieur de la formation en ligne. ▪ Répondre aux questions et recadrer au besoin. 	55 min	1, 2
3	SECTION 1 - LES QUESTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les techniques d'utilisation des différents types de questions durant l'entrevue enregistrée. 	35 min	1, 2
4	SECTION 2 - LA PRÉPARATION D'UNE RENCONTRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les éléments importants pour une rencontre. 	60 min	1
5	SECTION 3 - LES ÉTAPES DE L'ENTREVUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les 9 étapes d'une entrevue et identifier les étapes contenant des éléments distincts pour l'entrevue enregistrée. 	35 min	1, 2
6	GUIDE DES PRATIQUES POLICIÈRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le travail hors classe. ▪ Connaître les pratiques policières en lien avec l'entrevue enregistrée. 	40 min	1, 2
7	SECTION 4 - L'ATTITUDE DE L'ENQUÊTEUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les éléments clés pour une attitude propice à la conduite d'une entrevue enregistrée. 	30 min	2
8	SECTION 5 - LA JURISPRUDENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître la jurisprudence relative aux entrevues enregistrées. 	45 min	1, 2
9	SECTION 6 - LA COUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les étapes pour la préparation d'un témoignage à la cour. 	2 h 45	1, 2
10	NOTE IMPORTANTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la chaîne de possession. ▪ L'importance de connaître les directives internes de son organisation. 	1 h 20	1, 2

Évaluation

Aucune évaluation certificative n'est effectuée pour cette formation.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4



Horaire de la formation

Formation en enquête – Introduction aux méthodes d’entrevues enregistrées

Activité en ligne

Objectif

Faire un retour sur le plan d’entrevue.

Détail de l’activité

- ✓ Section 1
 - Présentation des étapes d’un plan d’entrevue
 - Théorie du plan d’entrevue (bloc A) : présenter chaque section
 - Jeu-questionnaire de validation

- ✓ Section 2
 - Expliquer aux participants qu’ils vont visionner une entrevue enregistrée et qu’ils devront noter les éléments observés qui sont différents de l’entrevue papier. Un retour sera fait en classe.
 - Présenter les questions d’orientation pour diriger l’attention lors de l’écoute de la vidéo.
 - Visionner la vidéo n° 1 de Madame Lanthier (entrevue de témoin).
 - Visionner la vidéo n° 2 de Monsieur Désilet (entrevue de suspect).



Horaire de la formation

Formation en enquête – Introduction aux méthodes d’entrevues enregistrées

JOUR 1

- ✓ Accueil des étudiants, présentation de la formation et présentation des formateurs et des participants 30 minutes
- ✓ Présentation des objectifs de la formation 10 minutes
- ✓ Présentation de l’horaire de la formation pour les 2 jours 10 minutes
- ✓ Retour sur le plan d’entrevue
 - Présenter le plan d’entrevue non enregistré dûment rempli 25 minutes
 - Présenter le plan d’entrevue enregistré dûment rempli
- ✓ Différence entre une entrevue non filmée / filmée 30 minutes
 - Discussion, retour sur la vidéo en ligne et sur les questions à répondre
- ✓ Section 1 - Les questions 35 minutes
 - La question ouverte
 - Les questions à éviter (fermées, directives, suggestives, négatives)
- Pause** 15 minutes
- ✓ Section 2 - La préparation d’une rencontre 60 minutes
- Dîner** 60 minutes
- ✓ Retour sur l’avant-midi avec horaire de l’après-midi 20 minutes
- ✓ Section 3 - Les étapes de l’interrogatoire - Contact initial 20 minutes
- ✓ Section 3 - Les étapes de l’interrogatoire - Récapitulation 45 minutes
 - Présentation de la vidéo
- Pause** 15 minutes
- ✓ Section 3 - Les étapes de l’interrogatoire - Étapes 3-4-5-6-7 20 minutes
- ✓ Section 3 - Les étapes de l’interrogatoire - Questions d’observation 20 minutes
 - Présentation de la vidéo
- ✓ Section 3 - Les étapes de l’interrogatoire - Questions hypothétiques 20 minutes
 - Présentation de la vidéo
- ✓ Explication du devoir 10 minutes
 - Le guide des pratiques policières



Horaire de la formation

Formation Enquête – Introduction aux méthodes d’entrevues enregistrées

JOUR 2

✓ Accueil des étudiants, retour sur la journée 1, retour sur le devoir, horaire de la journée 2	30 minutes
✓ Section 4 - L’attitude de l’interrogateur	30 minutes
✓ Section 5 - La jurisprudence	30 minutes
○ Établir le cadre légal	
Pause	15 minutes
✓ KGB	35 minutes
✓ Section 6 - La cour	45 minutes
✓ Préparation et témoignage à la cour	
Dîner	60 minutes
✓ Visionnement de la mise en situation entrevue « Témoignage à la cour »	60 minutes
○ Travail avec les participants	
Pause	15 minutes
✓ N’oubliez pas...	20 minutes
○ Chaîne de possession	
✓ Conclusion	20 minutes
✓ Évaluation	30 minutes

Nouvelle étude : détecter le mensonge par l'entrevue cognitive

La méthode d'entrevue cognitive (EC), capable d'améliorer les souvenirs de témoins et de policiers impliqués au cours d'enquêtes relatives à l'emploi de la force, a été modifiée pour en faire un outil pratique servant aussi à détecter d'éventuels mensonges au moment d'interroger des suspects sur des crimes.

Le protocole modifié présente deux demandes inattendues qui semblent particulièrement efficaces pour déceler les affirmations mensongères : 1) demander au suspect de faire un ou plusieurs dessins qui illustrent son récit et 2) lui demander de reprendre sa version des faits en ordre chronologique inverse, soit depuis la fin du récit en remontant jusqu'au début.

« Des demandes inattendues peuvent permettre de confondre un menteur », explique le docteur Edward Geiselman, instructeur en certification du Force Science Institute et professeur de psychologie à l'Université de Californie à Los Angeles. « Les ressources cognitives d'un sujet qui ne dit pas la vérité se trouvent déjà sollicitées au maximum pour créer son histoire et en maintenir la cohérence. Le fait d'accroître cette charge encore davantage par des tâches exigeantes et étonnantes peut faire ressortir des signes potentiels de mensonge, lorsqu'on sait ce qu'il faut rechercher ».

Il y a environ une trentaine d'années, Geiselman et le docteur Ron Fisher de l'Université internationale de Floride intégraient l'entrevue cognitive au sein de la communauté policière. Depuis lors, cette méthode, axée sur l'établissement d'une bonne relation, une narration non limitative et une stimulation de la mémoire, a été soumise à plus de 100 tests scientifiques en laboratoire et appliquée d'innombrables fois, au jour le jour, sur le terrain.

Les résultats se sont avérés d'une constance remarquable : typiquement, une entrevue cognitive permet d'obtenir entre 25 % et 40 % plus d'informations exactes et pertinentes qu'un interrogatoire de police conventionnel, souvent conflictuel, d'affirmer Geiselman. L'entrevue cognitive a été adoptée par le FBI, le ministère de la Sécurité intérieure et l'Agence de Renseignement de la Défense (Defense Intelligence Agency), ainsi que par des services de police des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Plus récemment, en réponse au désir des enquêteurs d'augmenter leur capacité à déceler les mensonges, Geiselman a ajouté deux éléments supplémentaires au processus original en six étapes. Il appelle cette

version longue l'Entrevue cognitive pour suspects (ECS), dont il décrit l'application et l'évaluation dans un article accepté par la publication *American Journal of Forensic Psychology* qui paraîtra avant la fin 2012.

VÉRITÉ ET MENSONGE. Dans le cadre de séances dans son laboratoire de recherche, écrit Geiselman, il a réuni deux groupes de participants : 20 élèves, hommes et femmes de niveau collégial de diverses origines ethniques, âgés en moyenne d'une vingtaine d'années, qui servaient de sujets d'entrevue, ainsi que six assistants de recherche, étudiants de premier cycle, formés à utiliser la méthode ECS.

Chaque personne interviewée devait relater deux « événements personnels » de sa vie, soit un qu'elle avait vraiment vécu au cours des trois derniers mois et un autre de son invention qui « ne s'était pas réellement produit, ne serait-ce qu'en partie ». On leur avait indiqué de parler des deux événements « de telle manière que l'intervieweur croirait que les deux étaient vraiment survenus » et de « maintenir cette histoire jusqu'à la toute fin ».

Les gens qui menaient l'entrevue, sans savoir au préalable ce qui était réalité ou fiction, devaient obtenir les détails des événements à l'aide de la méthode ECS et juger après chaque étape du processus si la personne interviewée mentait ou disait la vérité. On avait prévenu les intervieweurs de ne pas aborder l'interaction avec des idées préconçues sur ce qui était vrai ou non.

PROCESSUS ÉTAPE PAR ÉTAPE. On suivait la même procédure pour chaque entrevue.

1. **Présentation/relation.** La personne qui menait l'entrevue se présentait, puis s'entretenait quelques minutes de façon non formelle, sans porter de jugement, avec le « suspect » sur des sujets neutres et partageait des points d'intérêt sur lesquels le sujet n'avait aucune raison de mentir. Cette première étape avait pour but de mettre le sujet à l'aise et d'établir une bonne relation, en plus de permettre à l'intervieweur « d'observer le comportement général du sujet qui lui servirait de base ».
2. **Narration.** On demandait au suspect de parler de l'événement « en fournissant un maximum de détails et en prenant tout le temps nécessaire pour se concentrer ». L'intervieweur ne remettait aucun détail du récit en question et, en fait, n'intervenait seulement que par des incitatifs à poursuivre le récit aussi longtemps que possible (« Vraiment! J'aimerais en savoir plus sur ce point »).
3. **Dessin/esquisse.** Sans que le suspect s'y attende, on lui demandait de faire une illustration ou un diagramme de l'événement « afin de clarifier son récit et de permettre à l'intervieweur de mieux

comprendre, en plus de donner au sujet une autre occasion de se rappeler des détails ». Plus particulièrement, le sujet devait dessiner un plan général de l'endroit où l'incident avait supposément eu lieu, puis de reconstituer la suite des événements dans l'ordre où ils s'étaient déroulés, du début à la fin.

4. **Suivi.** Histoire de clarifier encore davantage le récit, l'intervieweur posait ensuite des questions ouvertes « présentées comme moyen de recueillir des renseignements plutôt que de chercher la confrontation, afin de maintenir le rythme et d'obtenir plus d'informations de la part du suspect ». Le fait de retarder la confrontation et d'inciter le sujet à livrer plus de commentaires, explique Geiselman, offre « une plus grande possibilité de déceler les déclarations incohérentes ainsi que tout changement verbal, vocal et comportemental depuis le début de l'entrevue ».
5. **Technique de l'ordre inversé.** Lorsque tous les détails du récit avaient été approfondis au maximum par des questions de suivi, l'intervieweur demandait au sujet de lui relater encore une fois les événements, mais cette fois étape par étape en ordre chronologique inverse, technique qui tend à raviver davantage la mémoire des gens qui disent la vérité et à obtenir plus de détails que de leur faire répéter l'histoire du début à la fin.
6. **Confrontation.** À ce stade, sur un même ton posé et respectueux, l'intervieweur confrontait le sujet à propos « d'incohérences, de déclarations incriminantes ou de preuves extérieures accablantes », dont il n'avait nullement fait mention jusqu'à cette étape. Il pouvait même accuser le sujet de « lui avoir menti sur toute la ligne ».

(Dans le cadre de cette expérience, on avait éliminé deux composantes de l'entrevue traditionnelle, soit l'étape de la Révision, durant laquelle l'intervieweur fait un sommaire du récit du sujet pour permettre à ce dernier de rectifier toute inexactitude ou de se rappeler des faits supplémentaires, et celle de la Conclusion, quand l'intervieweur exprime au sujet son appréciation d'avoir répondu honnêtement ou sa déception d'avoir tenté de lui cacher la vérité).

DÉTECTION DE MENSONGES. Au moment de procéder à l'analyse des évaluations étape par étape des intervieweurs, à savoir si les histoires qu'ils venaient d'entendre étaient véridiques ou fabriquées de toutes pièces, Geiselman a constaté que leur habileté à distinguer les mensonges s'améliorait « systématiquement à mesure que les entrevues progressaient ».

La précision avec laquelle ses assistants discernaient le vrai du faux ne se situait pas bien au-dessus de la devinette après les étapes relation et narration, et cela, en dépit du fait que « les récits offerts par les

sujets qui disaient la vérité étaient considérablement plus longs que ceux des sujets qui mentaient », remarque Geiselman.

« La tâche du dessin améliorait la détection des mensonges en révélant des difficultés coûteuses en temps qu'éprouvaient les sujets qui mentaient », écrit-il. « Les intervieweurs signalaient unanimement que les sujets qu'ils croyaient [à raison] menteurs négligeaient d'inclure des éléments importants de leurs récits à leurs dessins, tandis que les sujets honnêtes avaient tendance à inclure de nouveaux détails à leurs illustrations. »

« Les sujets qui mentaient devaient fréquemment reprendre leurs dessins depuis le début en raison d'incohérences, en plus d'être enclins à corriger ou à modifier des éléments de leur récit. En général, ils prenaient plus de temps à achever leurs illustrations, même si les sujets qui disaient la vérité avaient tendance à ajouter de nouveaux éléments durant cet exercice ».

Les intervieweurs faisaient également preuve d'une « légère amélioration dans leur capacité de détection » suite aux questions de suivi. Les réponses véridiques à ces questions prenaient cette fois « considérablement plus de temps », car les gens qui disaient la vérité donnaient plus de détails.

Après le deuxième élément de surprise, soit de raconter l'histoire en ordre chronologique inverse, la capacité de détection des mensonges « s'améliorait sensiblement », d'affirmer Geiselman. Les sujets qui mentaient « semblaient avoir besoin d'incitatifs pour ne pas laisser d'importants vides en remontant vers le début du récit (« Que s'est-il passé *juste* avant cela? ») et éviter de retourner à une narration dans l'ordre chronologique original. « La recherche démontre qu'une personne qui ment éprouve une difficulté inusitée à raconter une histoire fautive en ordre chronologique inverse ».

Au moment où le processus arrivait à l'étape de confrontation, « la plupart des intervieweurs avaient déjà identifié la presque totalité des sujets qui ne disaient pas la vérité et, effectivement, il s'agissait de ceux qui mentaient », signale Geiselman.

Lors de comptes rendus, les intervieweurs s'accordaient sur certaines différences marquées entre les sujets qu'ils croyaient honnêtes et ceux qu'ils soupçonnaient ne pas l'être. Geiselman précise :

- « Lorsqu'on demandait de clarifier des incohérences non résolues dans les récits, les explications des sujets qui disaient la vérité portaient le plus souvent sur une mauvaise communication (« Je n'ai pas été

assez clair, laissez-moi vous expliquer... »), tandis que la plupart des explications des sujets qui mentaient concernaient des trous de mémoire (« Je me suis trompé tantôt; c'est plutôt comme ça que c'est arrivé... »).

- « Quand on demandait aux sujets s'ils désiraient ajouter quelque chose, les menteurs avaient tendance à répondre NON rapidement ou à répéter simplement des éléments de leurs récits. Au contraire, les sujets qui disaient la vérité avaient tendance à étayer leur version ou du moins à hésiter un peu pour scruter leur mémoire avant de dire NON ».

- « Lors d'une confrontation directe à propos d'un mensonge, les sujets qui ne disaient pas la vérité semblaient le plus souvent mécontents et mal à l'aise, puis niaient sans grande conviction ou détournèrent la conversation... En revanche, les sujets honnêtes étaient plutôt enclins à nier énergiquement avoir menti » et offraient souvent des informations supplémentaires pour appuyer leur position.

Finalement, souligne Geiselman, tous les intervieweurs s'entendaient à dire que chacun des trois principaux indicateurs de mensonges identifiés dans une recherche précédente était « plus apparent » chez les sujets qu'ils avaient correctement soupçonnés de mentir, surtout pendant les étapes du Dessin, de l'Ordre inversé et de la Confrontation de la méthode ECS, notamment :

- Il y avait « quelque chose qui ne collait pas » dans leurs histoires, « manque de détails, fin précipitée, contradictions, anachronismes, phrases nébuleuses ou illogiques et utilisation bizarre de termes ».
- Ces sujets affichaient « un comportement exagéré », sourires mal-à-propos, haussements d'épaules, gestes de toilette personnelle, tentatives de justification.
- Ces sujets effectuaient des « mouvements ou contacts oculaires anormaux », comme « clignements, coups d'œil furtifs, mouvements excessifs et regards vers le bas ou dans toute la pièce ».

MISE EN GARDE. Bien que Geiselman estime le modèle de version longue ECS comme outil « prometteur » pour les enquêteurs attentifs et sensibles, il prévient que les indicateurs individuels de mensonges devraient seulement être considérés comme des « signaux d'alerte » ou des « points chauds » au cours d'une entrevue.

« Distinguer le vrai du faux « n'est pas une mince tâche », écrit-il. « Relever un seul de ces indicateurs ...ne devrait pas constituer une preuve suffisante pour conclure que le sujet ment. Plutôt, tout jugement devrait se fonder sur la performance générale du sujet dans l'ensemble du protocole ECS ».

En outre, il reconnaît que son étude comporte des limites importantes. Par exemple, les « suspects » étaient des élèves de niveau collégial qui n'avaient pas grand-chose à perdre de cet exercice. Les menteurs d'expérience, dans une situation où ils risquent gros, seraient beaucoup plus difficiles à détecter, tandis que des personnes franches qui subissent un stress ou un manque de sommeil présenteraient souvent certaines caractéristiques de menteurs ».

Toutefois, il se dit satisfait du fait que ses jeunes assistants de recherche, qui n'avaient reçu qu'une formation de six heures sur la méthode ECS et qui ne détenaient au préalable aucune information extérieure sur les récits des sujets ni aucune expérience d'enquête, se soient montrés capables « d'apprendre [le protocole] et de le mettre en pratique avec une exactitude remarquable ».

Dans l'application sur le terrain de techniques cognitives, certains enquêteurs ont signalé que « des suspects sont parfois si emmêlés dans les éléments qui sollicitent leurs souvenirs qu'ils se prennent à déclarer des faits que seul le coupable pouvait connaître », de déclarer Geiselman à *Force Science News*. Au cours d'une entrevue cognitive, un suspect se rappelait avoir vu la victime d'un homicide « encore prise de secousses musculaires », alors qu'il avait prétendu au cours d'entrevues précédentes être arrivé sur les lieux bien après la fusillade.

Encouragé par les possibilités, Geiselman conclut qu'une recherche plus poussée, y compris une comparaison directe avec les « techniques d'interrogation conflictuelles » serait « certainement justifiée ».

Le rapport officiel du docteur Geiselman sur « L'entrevue cognitive pour suspects » paraîtra dans le Vol. 30, Numéro 3, de l'American Journal of Forensic Psychology publié en juillet 2012. Entre-temps, on peut joindre le docteur Geiselman, qui donne une formation sur l'entrevue cognitive et la détection de mensonges, à l'adresse suivante : geiselma@psych.ucla.edu



École nationale
de **POLICE**
du Québec

Entrevue de témoin, plaignant et victime (T-P-V)



*Plan
de cours*

436-308-18

Québec 

**Entrevue de témoin, plaignant
et victime (T-P-V)**

Plan de cours

436-308-18

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2018.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

La formation *Entrevue de témoin, plaignant et victime (T-P-V)* vise essentiellement le développement de la compétence *Effectuer une entrevue de témoin, plaignant ou victime (T-P-V)* qui permettra à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques qui l'amèneront à faire une application judicieuse de méthodes permettant de diriger une entrevue avec un témoin, un plaignant et une victime (T-P-V) lors d'une enquête de collision.

Cette formation s'inscrit dans un continuum de formation en enquête de collision. Elle s'adresse aux agents de la paix qui ont complété la formation *Techniques d'enquête de collision*.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être agent de la paix
- Avoir réussi le cours *Techniques d'enquête de collision*

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeur en enquête

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les agents de la paix

■ DURÉE

- 24 heures (3 jours)

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- 12

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer une entrevue de témoin, plaignant ou victime (T-P-V).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation avec comédiens. ▪ Au moyen de rétroactions et de discussions en groupe. ▪ À partir de documents de référence. ▪ Dans le respect des normes et des standards pédagogiques de l'ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier une entrevue de témoin, plaignant, victime.	1.1 Élaboration appropriée d'un plan d'entrevue de témoin, plaignant, victime.
2. Exécuter une entrevue de témoin, plaignant, victime	2.1 Exécution adéquate des étapes d'une entrevue de témoin, plaignant, victime. 2.2 Rédaction adéquate des notes durant l'entrevue de témoin, plaignant, victime.
3. Conclure l'entrevue d'un témoin, plaignant, victime	3.1 Conclusion de l'entrevue de témoin, plaignant, victime. 3.2 Identification des actions planifiées à accomplir avant le départ du témoin, plaignant, victime.

Et pour toute la compétence

- Manifeste des habiletés (empathie, écoute, sens humain, intérêt) et utilise des sous-questions qui favorisent le dialogue.
- Manifeste des attitudes (confiance en soi, contrôle, crédibilité, méthode) qui démontrent son habileté avec la technique.
- Traite les préoccupations amenées par le T-P-V de manière à le rassurer.
- Traite des sujets d'une manière non suggestive en utilisant des questions ouvertes.
- Contrôle la conversation selon le rythme de l'entrevue sans contaminer la version du T-P-V.
- Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ.
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs.

Contenu de la formation

NOTIONS D'ENTREVUE

- La mémoire
- Les caractéristiques d'une entrevue d'enquête
- Les types de questions

La préparation d'une entrevue

- Lecture du dossier
- Assimilation des éléments importants associés à la préparation d'une entrevue par l'analyse des faits

LES ÉTAPES D'UNE ENTREVUE

- L'introduction
- La version libre
- La clarification
- La conclusion

L'EXÉCUTION D'UNE ENTREVUE

- Utilisation de son plan, à titre de référence seulement lors de l'entrevue
- Utilisation du *Rapport d'accident de véhicules routiers*
- Prise de déclaration

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. L'instructeur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour faciliter un apprentissage optimal. C'est donc en exerçant les habiletés nécessaires pour effectuer une entrevue de témoin, plaignant et victime que les étudiants acquièrent de façon progressive la compétence visée par le cours.

Chaque mise en situation est systématiquement suivie d'une période de rétroaction où les étudiants sont invités, entre autres, à réfléchir activement sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour objectif principal de mettre en évidence les notions théoriques et pratiques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage. Ainsi, tout au long de la formation, le formateur procède à une appréciation formative de l'étudiant à partir des performances qu'il observe, de façon à ce que ce dernier puisse apporter les ajustements ou les corrections qui lui permettront de s'améliorer progressivement.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours.	30 min	s. o.
2	ÉLÉMENTS THÉORIQUES ▪ S'approprier les éléments théoriques relatifs à une entrevue de T-P-V.	3 h 30	1
3	PRÉPARATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE ▪ S'approprier le dossier d'enquête. ▪ Analyser les faits du dossier. ▪ Préparer son plan d'entrevue.	4 heures	1
JOURS 2 ET 3			
4	MISES EN SITUATION ▪ Faire une entrevue avec un T-P-V au moyen d'une mise en situation avec comédiens en utilisant judicieusement son plan d'entrevue.	15 h 30	2, 3
JOUR 3			
5	CONCLUSION ▪ Faire un retour sur la formation en groupe.	30 min	2, 3.

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence dans un contexte de formation. Cette épreuve consiste à préparer et exécuter son entrevue de T-P-V lors de mises en situation avec comédiens.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS :

- Planifier une entrevue de témoin, plaignant, victime
- Exécuter une entrevue de témoin, plaignant, victime
- Conclure l'entrevue de témoin, plaignant, victime

La réussite de chacun des éléments évalués est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. La note de passage est de 60 %.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie – Entrevues cognitives

ENPQ

Bertone, Alain, *Témoins sous influences : recherches de psychologie sociale et cognitive*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, 255 pages.

Cartier, Renée, *Étude de la métacognition dans une démarche d'apprentissage expérimentiel à l'École nationale de police du Québec* [Ressource électronique] Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 2008, 593 pages.

Fisher, Ronald, *Memory-enhancing techniques for investigative interviewing : the cognitive interview*, Springfield : Ill. Charles C. Thomas, 1992, 220 pages.

Force science institute, *Fusillades impliquant des policiers (FIP)*, Force science institute, 2012, 3 pages.

Gordon, Nathan, *Effective interviewing and interrogation techniques*, Burlington : Academic Press, 2006, 296 pages.

Prévost, Lionel, *Résolution de problèmes en milieu policier*, Mont-Royal : Modulo, 1999, 181 pages.

Université du Québec à Trois-Rivières

Cormier, L. Sherilyn, *Interviewing strategies for helpers : fundamental skills and cognitive behavioral interventions*, Pacific Grove : Brooks/Cole, 1998, 681 pages.

Grenier Lahitte, France, *Discours des plaignantes/victimes : distinction et caractérisation entre les fausses et les varies allegations de crimes violents* [Ressource en ligne] Montréal : École de criminologie, 2015, 78 pages.

Snijkers, Ger, *Computer-Assisted qualitative interviewing : a method for cognitive pretesting of computerized questionnaires*, Bulletin de méthodologie sociologique, juin 1997, vol. 55 no 1, p. 93-107. ISSN : 0759-1063 ; E-ISSN : 2070-2779.

Wilson, Peter H. *Cognitive-behavioral interviewing for adult disorders : a practical handbook*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1989, 247 pages.

Web

Brunel, Louis, [L'expertise psycholégale](#), Québec : Presse de l'université du Québec, 2014, 380 pages.

Demarchi, Samuel, [L'entretien cognitif : son efficacité, son application et ses spécificités](#) [Ressource en ligne] Paris : Université de Paris, s.d., 20 pages (consulté le 15 août 2019)

Fisher, R. P. *Enhancing enhanced eyewitness memory : refining the cognitive interview*, Journal of police science and administration, vol. 15, p. 291-297.

Geiselman, R.E. *Eyewitness memory enhancement in the police interview : cognitive retrieval mnemonics versus hypnosis*, Journal of applied psychology, vol. 70, p. 401-412.

St-Yves, Michel, *Psychologie des entrevues d'enquête : de la recherche à la pratique*, Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2004, 546 pages.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.